



## Extrait du Registre des Délibérations du

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 081-218101632-20251215-2025\_DEL77-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Commune  
de  
MAZAMET

**2025 / 05 / 10**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTEES	: 07
ABSENTS	: 04
VOTANTS	: 29

Date de Convocation : *Lundi 8 Décembre 2025*  
Date d'Affichage : *Lundi 8 Décembre 2025*  
Secrétaire de Séance : *Frédéric CÈNES*

*Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

*Etaient absents représentés :*

MONNIER Laurent par FABRE Olivier  
PUECH Benoît par AMALRIC André  
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE  
MARTY-MARINONE Evelyne par ARMERO Séverine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

*Etaient absents :*

GORIN Serge  
CHABBERT Cécile  
MARTIN Michel  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde

**OBJET : Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant que les collectivités soumises à l'instruction comptable M57 sont dans l'obligation de suivre de manière précise et permanente les évolutions de leur patrimoine.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mardi 09 décembre 2025,

**DECIDE, Après en avoir délibéré,**

- **De sortir** de l'état de l'actif et de régulariser les écritures comptables pour les biens renouvelables (matériel, mobilier, équipement) mis au rebut, réformés, détruits, volés, disparus du patrimoine de la Commune ou ayant une valeur comptable nulle se décomposant ainsi :

**Budget Principal :**

2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	5 551,19 €
21828 - Autres matériels de transport	26 774,84 €

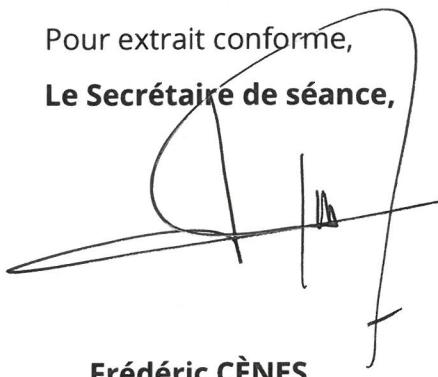
L'ensemble pour un total de **32 326,03 euros** doit faire l'objet d'une sortie d'actif.

**Pour : 29      Contre : 00      Abstention : 00**

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



Frédéric CÈNES



**Le Maire,**



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*